



Belgique

partenaire du développement



OXFAM

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Recrutement d'un cabinet/consultant pour le renforcement des capacités des partenaires du programme Oxfam DGD sur le cadre juridique, fiscal et réglementaire des ONG/Associations au Burkina Faso

Table des matières

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR).....	1
.....	1
I. Contexte et justification	3
II. Objectif de la mission	4
II. Objectif de la mission	Erreur ! Signet non défini.
Objectif général : Contribuer au renforcement durable des capacités institutionnelles, juridiques et financières des organisations partenaires du programme DGD au Burkina Faso, afin d’assurer une mise en œuvre conforme, sécurisée, efficace et alignée aux exigences réglementaires nationales.....	4
Objectifs spécifiques	4
III. Résultats attendus.....	4
IV. Contenu indicatif de la formation	5
Module 1 : Cadre juridique des ONG et associations au Burkina Faso	5
Module 2 : Cadre fiscal et obligations des OBNL	5
Module 3 : Procédures administratives et réglementaires de mise en œuvre des projets	5
Module 4 : Gestion financière, conformité et obligations spécifiques	5
Module 5 : Enjeux institutionnels, politiques et sécuritaires	5
Module 6 : Outils pratiques et recommandations opérationnelles	6
V. Méthodologie	6
VI. Durée de la mission	7
VII. Participants	7
VIII. Profil du consultant / cabinet	7
Formateur 1 : Juriste senior (Chef de mission)	8
Formateur 2 : Expert en procédures administratives et gestion financière des ONG	8
Compétences transversales requises	8
IX. Livrables attendus	8
IX. Modalités de soumission	Erreur ! Signet non défini.
Procédure de soumission	Erreur ! Signet non défini.
Modalités pratiques	Erreur ! Signet non défini.
X. Coordination de la mission	10
XI. Dispositions finales.....	10

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme **DGD 2022–2026**, les organisations partenaires d'Oxfam au Burkina Faso ont contribué de manière significative au développement des chaînes de valeur agricoles, notamment le lait et le riz, en mettant un accent particulier sur l'inclusion des femmes et des jeunes, ainsi que sur la promotion de pratiques durables.

Cependant, la mise en œuvre de ce programme s'est déroulée dans un environnement en constante évolution, marqué par des **mutations profondes du cadre juridique, fiscal et institutionnel régissant les organisations de la société civile**. Ces évolutions se traduisent notamment par :

- L'adoption et l'opérationnalisation de nouvelles dispositions légales encadrant les ONG et associations ;
- Un **renforcement du contrôle et du suivi des interventions des OSC par l'État** ;
- Des exigences accrues en matière de **conformité fiscale, de gouvernance financière et de redevabilité** ;
- L'émergence de procédures administratives plus rigoureuses (autorisations de projets, visas statistiques, domiciliation des fonds, etc.).

Par ailleurs, le contexte **sécuritaire et institutionnel sensible** impose aux organisations une adaptation continue de leurs pratiques afin de garantir la continuité des interventions tout en respectant les exigences nationales.

Au cours du programme 2022–2026, ces dynamiques ont mis en évidence plusieurs **défis structurels** au niveau des partenaires de mise en œuvre (UMPLB, GRAF, CPF, UNERIZ, APRESS, SEVE AFRICA et WILDAF), notamment :

- Une maîtrise encore partielle des nouvelles exigences juridiques et fiscales ;
- Des difficultés d'anticipation des procédures administratives ;
- Des risques de non-conformité pouvant affecter la mise en œuvre des activités et la mobilisation des financements.

Dans une perspective de **capitalisation des acquis et d'amélioration continue**, et en préparation du futur programme **DGD 2027–2031**, il apparaît essentiel de renforcer les capacités des équipes techniques et administratives des partenaires sur ces enjeux.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'approche du programme DGD visant à **consolider les capacités institutionnelles des organisations partenaires**, afin de garantir des interventions :

- Juridiquement conformes et sécurisées ;
- Financièrement transparentes et redevables ;
- Institutionnellement alignées avec les priorités nationales ;
- et opérationnellement efficaces dans un contexte complexe.

Ainsi, l'organisation d'une **formation spécialisée sur le cadre juridique, fiscal et réglementaire applicable aux ONG et associations au Burkina Faso** constitue un levier stratégique pour :

- Sécuriser la fin de mise en œuvre du programme 2022–2026 ;
- Et surtout **mieux positionner les partenaires pour une mise en œuvre performante, conforme et durable du programme 2027–2031**.

II. Objectif de la mission

Objectif général : Contribuer au renforcement durable des capacités institutionnelles, juridiques et financières des organisations partenaires du programme DGD au Burkina Faso, afin d'assurer une **mise en œuvre conforme, sécurisée, efficace et alignée aux exigences réglementaires nationales**.

Objectifs spécifiques

À l'issue de la mission, les participants seront capables de :

- **Analyser et interpréter** les évolutions récentes du cadre législatif et réglementaire régissant les ONG et associations au Burkina Faso, en identifiant leurs implications pratiques pour leurs organisations ;
- **Appliquer correctement** les obligations fiscales et comptables des organisations à but non lucratif, en conformité avec les exigences de l'administration fiscale et les normes en vigueur ;
- **Maîtriser et sécuriser** les procédures administratives liées à la mise en œuvre des projets (autorisations/maturations, conventions, visas statistiques, domiciliation des fonds, etc.), en réduisant les risques de blocage institutionnel ;
- **Apprécier et intégrer** les dynamiques institutionnelles, politiques et sécuritaires dans la planification et la mise en œuvre des interventions, afin de favoriser une collaboration constructive avec les autorités ;
- **Identifier, analyser et anticiper** les risques juridiques, fiscaux et administratifs liés aux interventions des partenaires, et définir des **mesures d'atténuation adaptées** ;
- **Élaborer et opérationnaliser** des recommandations pratiques (outils, check-lists, procédures internes) permettant d'améliorer la conformité, la redevabilité et la sécurisation des projets.

Ces objectifs contribuent directement à l'amélioration de la performance institutionnelle des partenaires et à la réduction des risques opérationnels dans la mise en œuvre du programme DGD 2022–2026, tout en préparant efficacement le cycle 2027–2031.

III. Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Les participants démontrent une **compréhension approfondie et actualisée** du cadre juridique, fiscal et réglementaire applicable aux ONG et associations au Burkina Faso, ainsi que de ses implications opérationnelles pour leurs organisations ;
- Les équipes techniques et administratives des partenaires sont capables de **mettre en œuvre correctement les procédures administratives obligatoires** (autorisations de projets, conventions, visas statistiques, domiciliation des fonds, etc.), conformément aux exigences nationales ;
- Une **cartographie des risques juridiques, fiscaux et administratifs** liés à la mise en œuvre des projets est élaborée et validée, incluant des mesures d'atténuation adaptées ;
- Des **outils pratiques de conformité** (check-list, fiches techniques, procédures internes simplifiées) sont développés et mis à la disposition des partenaires pour renforcer la sécurisation de leurs interventions ;

- Un ensemble de **recommandations opérationnelles et contextualisées** est formulé pour améliorer la gouvernance, la conformité et la relation avec les autorités administratives et fiscales ;
- Les participants s'engagent dans une dynamique d'amélioration continue et reçoivent une **attestation de formation**, attestant de leur participation active et de l'acquisition des compétences clés.

IV. Contenu indicatif de la formation

La formation devra adopter une approche **pratique, contextualisée et orientée vers l'opérationnalisation**, en lien direct avec les réalités actuelles d'intervention des ONG au Burkina Faso et les exigences du programme DGD.

Le contenu sera structuré autour des modules suivants :

Module 1 : Cadre juridique des ONG et associations au Burkina Faso

- Analyse des **évolutions récentes du cadre législatif** (notamment la loi sur la liberté d'association et ses textes d'application)
- Typologie des organisations (associations, ONG nationales/internationales, fondations)
- Procédures de **reconnaissance, d'agrément et d'autorisation d'intervention**
- Obligations légales : gouvernance, reporting, conformité administrative
- Sanctions, risques de suspension ou de retrait d'agrément

Focus pratique : erreurs fréquentes des ONG et bonnes pratiques de mise en conformité.

Module 2 : Cadre fiscal et obligations des OBNL

- Régime fiscal applicable aux ONG et associations au Burkina Faso
- Obligations déclaratives (impôts, taxes, retenues à la source, TVA selon cas)
- Gestion des exonérations et relations avec l'administration fiscale
- Risques fiscaux et conséquences du non-respect

Focus pratique : lecture et compréhension des obligations fiscales réelles d'une ONG (cas concrets).

Module 3 : Procédures administratives et réglementaires de mise en œuvre des projets

- Processus d'**autorisation des projets/programmes** auprès des autorités compétentes
- Procédure d'obtention des **visas statistiques**
- Conventions avec l'État et ministères de tutelle
- Procédures d'intervention dans un contexte sensible (zones à défis sécuritaires)
- Relations institutionnelles avec les autorités administratives (gouvernorat, ministères, services techniques)

Focus pratique : circuit complet d'un projet (de l'autorisation à l'exécution).

Module 4 : Gestion financière, conformité et obligations spécifiques

- Exigences relatives à la **domiciliation des fonds (Trésor/public)**
- Normes de gestion financière des ONG (traçabilité, justification, auditabilité)
- Articulation entre exigences bailleurs (DGD/Oxfam) et exigences nationales
- Préparation aux audits (internes, externes, étatiques)
- Gestion des risques financiers et de non-conformité

Focus pratique : sécurisation des flux financiers et anticipation des contrôles.

Module 5 : Enjeux institutionnels, politiques et sécuritaires

- Lecture du **contexte institutionnel et des sensibilités actuelles de l'État**
- Alignement des interventions avec les priorités nationales
- Posture et comportements organisationnels favorables à une collaboration sereine
- Gestion des risques liés au contexte sécuritaire et politique

Focus pratique : ce qu'il faut faire / éviter pour sécuriser ses interventions au Burkina Faso.

Module 6 : Outils pratiques et recommandations opérationnelles

- Élaboration d'une **check-list de conformité juridique, fiscale et administrative**
- Mise en place de **mécanismes internes de gestion des risques**
- Développement de procédures internes simplifiées
- Plan d'action institutionnel pour chaque partenaire

Focus pratique : chaque organisation repart avec un **mini plan d'amélioration de sa conformité**.

Le contenu de la formation devra intégrer des études de cas concrets issus de l'expérience des partenaires du programme DGD 2022–2026 afin de renforcer l'ancrage pratique et la capitalisation des apprentissages.

V. Méthodologie

La mission sera conduite selon une **approche participative, interactive et orientée vers les résultats**, favorisant l'appropriation effective des contenus par les participants et leur application dans les pratiques professionnelles.

Cette approche pédagogique combinera plusieurs méthodes complémentaires :

- **Exposés interactifs** permettant de présenter les concepts clés et les évolutions du cadre juridique, fiscal et réglementaire, tout en favorisant les échanges avec les participants ;
- **Études de cas pratiques**, basées sur des situations réelles rencontrées par les ONG et les partenaires du programme, afin de faciliter la compréhension des enjeux et l'application des connaissances ;
- **Travaux de groupe**, visant à encourager l'analyse collective, la co-construction de solutions et le partage d'expériences entre les différentes organisations partenaires ;
- **Sessions de questions-réponses**, permettant de clarifier les préoccupations spécifiques des participants et d'apporter des réponses adaptées à leurs réalités opérationnelles ;
- **Capitalisation et partage d'expériences**, afin de valoriser les bonnes pratiques développées dans le cadre du programme DGD 2022–2026 et d'identifier des pistes d'amélioration pour le cycle 2027–2031.

En complément, la formation devra intégrer :

- Une **approche orientée "apprentissage par la pratique"**, avec des outils concrets (check-lists, procédures, matrices de risques) directement utilisables par les participants ;
- Une **adaptation au contexte des partenaires**, en tenant compte de leurs niveaux de maturité institutionnelle et de leurs réalités d'intervention ;
- Une **dimension de co-construction**, permettant aux participants de contribuer activement à l'élaboration de solutions adaptées et applicables dans leurs organisations.

Cette méthodologie s'inscrit pleinement dans la logique du programme DGD, qui promeut le **renforcement structurel et systémique des capacités des partenaires**, ainsi que l'appropriation durable des compétences pour améliorer la performance, la conformité et la résilience des interventions.

VI. Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée totale de **6 jours ouvrables**, répartis comme suit :

- **2 jours** consacrés à la **préparation de la formation**, incluant l'élaboration des supports pédagogiques, la note méthodologique et l'adaptation du contenu aux réalités des partenaires ;
- **3 jours** dédiés à l'**animation de la session de formation**, à raison de **6 heures par jour**, en privilégiant une approche participative et interactive ;
- **1 jour** réservé au **rapportage**, comprenant la rédaction du rapport de formation, la formulation des recommandations et la transmission des livrables.

Cette planification vise à garantir une **qualité optimale de la formation**, une bonne appropriation des contenus par les participants, ainsi qu'une capitalisation efficace des acquis de la mission.

VII. Participants

La formation concernera les **équipes techniques et administratives des partenaires de mise en œuvre du programme DGD au Burkina Faso**, à savoir :

- Oxfam
- UMPLB
- GRAF
- CPF
- UNERIZ
- APSS
- SEVE AFRICA
- WILDAF

Chaque organisation sera invitée à désigner **au moins quatre (04) participants**, en veillant à une représentation équilibrée des fonctions clés, notamment :

- **Un représentant des instances dirigeantes ou élu** (responsable ou membre de la gouvernance) ;
- **Un coordinateur de projet ou programme** ;
- **Un responsable ou chargé de suivi-évaluation (MEAL)** ;
- **Un responsable administratif et financier (RAF) ou comptable.**

Cette composition vise à garantir une **approche institutionnelle intégrée**, permettant une appropriation transversale des enjeux juridiques, fiscaux et administratifs, et facilitant la mise en application des acquis au sein des organisations.

La participation effective de ces profils stratégiques permettra d'assurer une meilleure diffusion interne des acquis de la formation et de renforcer durablement les capacités organisationnelles des partenaires.

VIII. Profil du consultant / cabinet

La mission sera confiée à un **cabinet ou un groupement de consultants** disposant d'une expertise avérée dans le renforcement des capacités des organisations de la société civile. L'équipe proposée devra être composée de **deux (02) formateurs complémentaires**, couvrant à la fois les dimensions **juridiques, administratives et fiscales** applicables aux ONG et associations au Burkina Faso.

Formateur 1 : Juriste senior (Chef de mission)

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en droit (droit public, droit des affaires, droit des associations ou équivalent) ;
- Expérience confirmée (au moins 7 ans) dans le domaine du **droit des ONG et associations** ;
- Excellente connaissance du **cadre juridique et réglementaire en vigueur au Burkina Faso** ;
- Expérience avérée dans l'animation de formations et le renforcement des capacités ;
- Capacité à vulgariser des contenus juridiques complexes auprès d'un public non spécialiste ;
- Excellentes compétences en communication et en rédaction.

Formateur 2 : Expert en procédures administratives et gestion financière des ONG

- Diplôme supérieur en droit, administration publique, gestion ou finance ;
- Expérience significative (au moins 5 ans) dans :
 - Les **procédures administratives liées aux ONG et projets de développement**
 - La **gestion financière et fiscale des organisations à but non lucratif (OBNL)**
- Bonne connaissance des **mécanismes d'autorisation, de régulation et de contrôle des OSC** au Burkina Faso ;
- Maîtrise des **obligations fiscales et des normes comptables applicables aux ONG** ;
- Expérience dans l'accompagnement des organisations sur les questions de conformité
- Aptitude à proposer des **outils pratiques (procédures, check-lists, outils de gestion)**.

Compétences transversales requises

Les deux formateurs devront démontrer :

- Une expérience avérée dans des missions similaires de **formation et de renforcement des capacités** ;
- Une excellente connaissance du **contexte institutionnel et réglementaire du Burkina Faso** ;
- Une capacité à adopter une **approche pédagogique participative et orientée résultats** ;
- Une aptitude à produire des livrables de qualité dans les délais ;
- Une capacité à travailler avec des **organisations de terrain et des profils variés**.

Une expérience préalable avec des programmes financés par des bailleurs (DGD, UE, AFD, etc.) constituera un atout majeur.

IX. Livrables attendus

Dans le cadre de la mission, le consultant devra produire et transmettre les livrables suivants :

- Une **note méthodologique assortie d'un programme détaillé de la formation**, précisant les objectifs pédagogiques, les modules, les méthodes d'animation et le chronogramme ;
- L'ensemble des **supports de formation**, incluant les présentations (PowerPoint), fiches pratiques, outils de vulgarisation et tout document pédagogique remis aux participants ;
- Un **rapport de formation complet**, comprenant :
 - Une synthèse des modules développés ;
 - Une analyse du niveau de participation et des acquis des participants ;
 - Les principales difficultés et enseignements tirés ;
 - Des **recommandations opérationnelles et contextualisées** pour améliorer la conformité et la gestion des partenaires ;
- Les **outils pratiques développés pendant la formation**, notamment les check-lists de conformité, matrices de risques ou procédures simplifiées ;
- Les **listes de présence dûment signées** des participants ;
- Les **attestations de participation** remises aux bénéficiaires de la formation.

X. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires doivent proposer une offre technique et financière comprenant les éléments suivants :

L'offre technique

- Les documents administratifs (RCCM – N°IFU- les références techniques, etc.)
- Les CV (s) des consultants proposés, prouvant l'expérience et / ou les diplômes pertinents.
- Une méthodologie de travail bien précise et un calendrier détaillé d'exécution de la mission.
- Au moins deux références pertinentes de consultances effectuées précédemment par le fournisseur et comparables en termes de contenu, de temps et de budget].
- Le code de conduite Oxfam ; les soumissionnaires sont tenus de le signer et de le joindre à leur offre. Le code de conduite est disponible via le lien suivant :

[Code de conduite - Fournisseur](#)

L'offre financière

- Les honoraires de consultation
- Le frais de déplacements
- Les frais administratifs de rapportage
- Etc.

Les prix doivent être libellés en franc CFA hors taxes. Pour toute question technique, merci d'adresser un mail à : Procurement.Burkina@Oxfam.org

XI. DATE ET LIEU DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les offres contenant l'ensemble des pièces doivent être transmises par email à l'adresse suivante : Procurement.Burkina@Oxfam.org avec pour objet « **Offre pour le renforcement des capacités des partenaires du programme Oxfam DGD sur le cadre juridique, fiscal et réglementaire des ONG/Associations au Burkina Faso** »

La date et l'heure limites de soumission sont fixées au Dimanche 12 Avril 2026 à 23h59 !

NB :

- *Il incombe au consultant de s'assurer de la réception effective de son dossier.*
- Le consultant reste lié à Oxfam jusqu'à l'approbation du rapport final de l'étude

XII. Coordination de la mission

La mission sera mise en œuvre sous la supervision de **l'équipe de coordination du programme DGD d'Oxfam au Burkina Faso**, en étroite collaboration avec les organisations partenaires.

À ce titre :

- **Oxfam** assurera la coordination globale de la mission, notamment :
 - la validation des livrables (note méthodologique, supports, rapport) ;
 - le suivi de la qualité des prestations ;
 - la facilitation logistique et organisationnelle de la formation ;
- Les **représentants des partenaires** (UMPLB, GRAF, CPF, UNERIZ, APESS, SEVE AFRICA) contribueront à :
 - La mobilisation et la participation effective des bénéficiaires ;
 - La validation des besoins spécifiques en renforcement de capacités ;
 - L'appréciation de la pertinence des contenus et recommandations proposées.

Le consultant/cabinet retenu devra travailler en étroite collaboration avec ces parties prenantes, en assurant une **communication régulière**, notamment pour la validation des étapes clés de la mission.

Des points de suivi pourront être organisés entre le consultant et l'équipe de coordination afin d'assurer une bonne orientation de la mission et une appropriation effective des résultats.

XIII. Dispositions finales

La participation effective à la formation donnera lieu à la délivrance d'**attestations de participation** à l'ensemble des bénéficiaires.

Ces attestations seront remises aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation, sur la base des **listes de présence dûment signées**.

Par ailleurs, les contenus, outils et recommandations issus de la formation resteront la propriété du programme et pourront être utilisés par les partenaires dans une logique de **capitalisation, de diffusion interne et de renforcement continu des capacités**, notamment dans la perspective du programme DGD 2027–2031.